



MFR IMAA



Instruction Maintenance Aéronautique et Automobile Formations en Alternance

Antenne du CFA des MFR Rhône-Alpes. Agrément DGAC N° FR.147.0019

720, route des Dronières -74350 CRUSEILLES
Tél : 04 50 44 15 11 Fax : 04.50.44.16.65
N° SIRET : 395 213 515 00012 CODE APE : 8532 Z
Déclaration FC : 82740238474

E-mail: mfr.ima@mfr.asso.fr

Site web: <http://www.mfr-ima.fr>

Site facebook: <https://www.facebook.com/mfr.ima.asso.fr/#>

L'IMAA en quelques mots

- L'IMAA est un centre de formation du réseau des MFR, créé en 1992, situé en Haute-Savoie à Cruseilles,
- C'est une école privée sous contrat,
- C'est aussi et surtout une association administrée par des parents et des professionnels,
- En 2002, l'IMAA augmente sa capacité de logement avec l'ouverture d'un nouveau bâtiment.
- En 2004, l'IMAA reçoit l'agrément pour les formations de base Licence Européenne, agrément DGAC TB 1.1 et TB 2 n° FR.147.0019 : cet agrément permet aux candidats d'obtenir le certificat de formation et de réussite à l'examen, reconnu par l'Autorité Européenne (E.A.S.A.), soit par la voie scolaire (apprentissage), soit par la formation continue. Ils pourront exercer leur profession dans tous les pays de la Communauté Européenne,
- En 2009, notre établissement ouvre une section formation continue pour adultes,
- En 2012, l'I.M.A.A a fêté ses 20 ans,
- L'IMAA, c'est aussi une équipe : 21 employés dont 15 formateurs. Une structure à taille humaine qui a comme valeurs, la cohésion, le respect et le désir d'inculquer un savoir-faire.





Hébergement à l'IMAA

- L'IMAA possède deux bâtiments dédiés à l'hébergement de ses apprentis. La gestion du "St Exupéry" et du "Castelet" est essentiellement assurée par 2 personnes chargées de planifier l'occupation des locaux en fonction des alternances et des groupes, de gérer les loyers et d'effectuer le suivi de l'état des lieux et de l'entretien.
- Le "St Exupéry" réservé aux étudiants majeurs et le "Castelet" réservé aux étudiants mineurs, ont leur règlement propre. Le règlement est envoyé avant la rentrée aux jeunes et à leur famille pour acceptation.

Location des locaux

- La MFR IMAA vous offre la possibilité de louer ses locaux les week-ends et les vacances scolaires. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter .

Nos infrastructures:



Bâtiment principal « IMAA »:

Equipements:

- Sanitaires
- Cuisine équipée avec lave-vaisselle
- Un réfectoire (50 pers) de 100m²

Avec à disposition:

- 2 tables de Ping-Pong
- 1 baby-foot



Bâtiment «le Saint Exupéry»

- 38 appartements équipés d'une kitchenette, douche et sanitaires et d'une salle cuisine commune

Avec à disposition :

- 1 salle télévision
- 1 baby-foot
- 1 salle de musculation



Bâtiment «le Castelet»

- 11 appartements équipés de douche et sanitaires.



Découvrir les alentours



Situé au cœur du parc des Dronières, différentes activités s'offrent à vous:



- Un lac et son centre nautique
- Un parcours aventure
- Un parc animalier
- Des terrains de tennis

- Pour les amateurs de nature, le Salève est un lieu idéal pour les randonnées pédestres ou VTT (150 km de sentiers balisés et des pistes de ski de fond pour les amateurs toutes catégories).





- En partenariat avec l'EPAM (Ecole de Pilotage des Apprentis Mécaniciens) située à l'aéroport de Meythet, vous pourrez vous envoler à bord de nos avions pour des vols « découverte ».



- L'été, vous pourrez goûter aux sensations du parapente, du ski nautique, d'un moment détente au bord de nos plages...



- L'hiver laisse place à un nouveau décor qui permet de pratiquer en famille des activités telles que la luge, le ski de piste, de fond, le biathlon, des balades en compagnie des chiens de traîneaux, des randonnées en raquettes...

Toute l'année dans la région vous trouverez :

- Bowling
- Karting
- Centre de loisirs VITAM Parc : espace aquatique, espace bien-être, escalade, salle de musculation...
- Cinéma
- Et encore plein d'autres activités !!



Situation géographique

- * ANNECY: 18 km
 - * GENEVE: 24 km
 - * SAINT-JULIEN: 13 km
 - * AIX-LES-BAINS: 48 km
 - * CHAMONIX : 89 km
 - * LYON : 160 km
 - * L'Italie, la Suisse, l'Allemagne sont toutes proches
- Superficie du lac d'Annecy: 27,59 km²
 - Superficie du lac Léman: 580 km²
 - Superficie lac du Bourget : 44,5 km²
 - Altitude Mont Blanc : 4810 m



Les formations en Alternance

La MFR Cruseilles-IMAA, est une antenne du Centre de Formation d'Apprentis (CFA) Régional des MFR Auvergne-Rhône-Alpes. Elle propose des formations en Maintenance Aéronautique et Automobile par apprentissage, à la fois sous la tutelle de l'Éducation Nationale et de la DGAC (Agrément PART 147).



- CAP Aéronautique option Systèmes ou option Avionique en 2 ans
- Bac Pro Aéronautique option Systèmes en 3 ans, 2 ans ou 1 an
- Bac Pro Aéronautique option Avionique en 3 ans, 2 ans ou 1 an
- Bac Pro Aviation Générale en 3 ans, 2 ans ou 1 an

- *Mention complémentaire Aéronautique option Avions Moteurs à Turbines*
- *Mention complémentaire Aéronautique option Avionique*
- *Mention Complémentaire Aéronautique option Avions Moteurs à Pistons.*
- *Mention Complémentaire Aéronautique option Hélicoptères Moteurs à Turbines.*

- Formation Continue Adultes "Modulaire". (Part 147 B1.1 et B2 -[Agrément FC 82740238474](#))



- Bac Pro Maintenance des Véhicules option A Voitures Particulières en 3 ans (Seconde et Première aux Ebeaux, année Terminale à l'IMAA)
- Bac Pro Maintenance des Véhicules option A Voitures Particulières en 1 an.
- BTS Maintenance des Véhicules option A Voitures Particulières.

Ces différentes formations se font, soit en contrat d'apprentissage, en contrat de professionnalisation ou en convention avec l'étranger.



Spécificités de nos Formations Aéronautiques

- *Agrément PART 147 par la Direction Générale de l'Aviation Civile (Licence Européenne)*
 - Possibilité de reconversion pour des parcours militaires.
 - Possibilité d'ajouts de catégories de licences.
 - Possibilité de levées de limitations

L' IMAA propose également - *dans le cadre de la Formation Continue* - des parcours modulaires permettant l'acquisition des modules de base pour obtenir après expérience professionnelle les *licences européennes B1.1 et B2*.

Projets 2018 : Possibilité de suivre le parcours modulaire de base en vue de valider

- * *La licence européenne B1.2 de Mécanicien de Maintenance sur Avions à Pistons.*
- * *La licence européenne B1.3 de Mécanicien de Maintenance sur Hélicoptères à Turbines.*
- * *La licence européenne B3 de Mécanicien de Maintenance sur Avions à Pistons non pressurisés de moins de 2 Tonnes*



Statuts de nos élèves

Les élèves de la MFR sont salariés d'une entreprise. En effet, ils ont signé un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation, ou une convention avec l'étranger. *Ceci leur permet de suivre une formation théorique au CFA et de la mettre en application en entreprise.*

Qualité pédagogique

Des visites sont régulièrement effectuées par l'équipe pédagogique pour aller rencontrer les apprentis sur leur lieu de travail et faire le point avec leur maître d'apprentissage. Ce système de formation favorise la confiance et l'autonomie des jeunes. Preuve en est, **le taux de réussite aux examens qui est de 93% à 98% et un taux d'insertion professionnelle de 94%**. Adolescents et adultes trouvent au sein de la MFR un cadre de vie de qualité et une formation qui valorise leurs aptitudes. Cette vie de groupe est favorisée par l'internat qui apprend aux jeunes à se respecter mutuellement, les animations en sont les moments privilégiés.

L'Alternance

L'effectif moyen de la MFR se situe autour de 140 élèves, ce qui favorise un suivi individualisé de chaque jeune autour de son projet de formation et de son projet professionnel. ***L'alternance est une réelle source de progression de la formation.*** Se former simultanément en entreprise et à l'école, allier la théorie à la pratique, ***c'est la pédagogie que développent depuis 70 ans les MFR.*** Les formations proposées par les MFR à partir de ***cette pédagogie permettent aux jeunes de réussir de façon remarquable et rapide leur entrée dans le monde du travail.***



L'Alternance Ecole-Entreprise

La préparation aux différents diplômes peut se dérouler soit sur 1 an, soit sur 2 ans ou sur 3 ans, par l'alternance de formation entre l'école et l'entreprise, que cela soit dans le cadre de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.

L'entreprise prend à sa charge l'essentiel de la formation pratique (tout ce qu'elle sera à même d'assurer mieux que l'école), sur la base d'une progression établie de concert avec l'I.M.A.A. Sous la responsabilité de son tuteur (maître d'apprentissage), le jeune s'adapte progressivement. Il acquiert les compétences et l'indispensable expérience.

L'I.M.A.A. se charge de dispenser l'enseignement scientifique, général et technologique. Il apporte également certains compléments pratiques, il prépare le jeune à réussir son examen.

L'I.M.A.A. met surtout en œuvre une pédagogie propre à tirer le meilleur profit de l'expérience, du vécu dans l'entreprise, rendant ainsi la formation théorique plus attractive. Il assure une liaison régulière entre les deux temps de formation (visites des entreprises, carnets de liaison, études de stage).

- *L'alternance peut se dérouler sur un rythme de 4 à 5 semaines en entreprise suivies de 3 à 4 semaines à l'I.M.A.A. pour les formations en aéronautique. De 2 à 3 semaines en entreprise suivies de 2 à 3 semaines à l'I.M.A.A pour les formations en automobile.*
- *Le total des semaines est en général de 17 semaines en première année, 20 semaines en seconde année et 19 semaines en troisième année.*
- *Le nombre d'heures de cours peut varier entre 600 et 700 heures par an et par type de formation.*





▪ LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

Il sera de la durée de chaque cycle de formation. Il assure à l'apprenti la couverture sociale et un salaire dont le seuil minimum est fixé par la convention collective à laquelle adhère l'entreprise.

AGE	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
De 16 à 18 ans	25 % SMIC	37 % SMIC	53 % SMIC
De 18 à 21 ans	41 % SMIC	49 % SMIC	65 % SMIC
A partir de 21 ans	53 % SMIC	61 % SMIC	78 % SMIC

*% à titre indicatif

L'âge minimum requis pour signer un contrat d'apprentissage est de 15 ans révolu. L'entrée en formation est possible à 14 ans pour les candidats ayant leurs 15 ans entre septembre et décembre de l'année scolaire et ayant achevé le collège. L'âge maximum est de 26 ans révolu.

L'apprenti est exonéré des cotisations salariales. L'entreprise l'est des cotisations patronales. Elle bénéficie également d'aides de l'Etat sous forme d'indemnités compensatrices versées par le Conseil Régional.

▪ LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION :

Les contrats de professionnalisation remplacent les contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation.

Parmi les mesures mises en place par l'Etat pour l'insertion professionnelle des jeunes, les contrats de professionnalisation apportent également un cadre propice à nos formations.

Les heures de formation sont remboursées par l'O.P.C.A. (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) selon ses règles de prise en charge.

L'entreprise bénéficie de l'exonération des cotisations patronales de Sécurité Sociale. Le salarié n'est pas exonéré des cotisations.

L'entreprise et l'I.M.A.A. décident conjointement du type de contrat adopté.

Niveau de Formation	Moins de 21 ans	De 21 ans à moins de 26 ans	26 ans et plus
Inférieur au Bac Professionnel (ou titres professionnels Equivalents)	55 % SMIC	70 % SMIC	Minimum le SMIC ou 85 % du salaire conventionnel
Bac Professionnel et plus	65 % SMIC	80 % SMIC	

*% à titre indicatif

Accessible aux jeunes entre 16 et 25 ans souhaitant compléter leur formation initiale et aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

La Taxe d'Apprentissage

L'OCTA des MFR

L'Organisme Collecteur de Taxe d'apprentissage (OCTA) des MFR peut recevoir l'intégralité de la taxe d'apprentissage de toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité géographique. Il la répartit et la reverse aux établissements qui mettent en œuvre des formations scolaires par alternance ou des formations par apprentissage et donc habilités à la percevoir. Il s'occupe de toutes les formalités administratives (arrêté du 9 février 2004 - JO du 27 février 2004).

- FORMATIONS AUTOMOBILES - ENTREPRISES RELEVANT DE LA BRANCHE CCNSA

En application de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle et la démocratie sociale, le seul OPCA habilité à percevoir la taxe d'apprentissage est l'ANFA pour les entreprises relevant de la CCNSA (l'entreprise conservant un libre choix entre son OPCA de rattachement ou l'organisme consulaire régional).

Pour remplir votre bordereau, merci d'indiquer notre **code UAI de la MFR IMAA** : [N° 0741525F](tel:0741525F) ou le **code du CFA régional des MFR en précisant « Pour l'antenne MFR IMAA »** : [N° 0692436Y](tel:0692436Y)

Législation sur les versements (source www.mfr.fr).





MFR IMAA

Instruction Maintenance Aéronautique et Automobile
Formations en Alternance

Antenne du CFA des MFR Rhône-Alpes. Agrément DGAC N° FR.147.0019



720, route des Dronières -74350 CRUSEILLES
Tél : 04 50 44 15 11 Fax : 04.50.44.16.65
N° SIRET : 395 213 515 00012 CODE APE : 8532 Z
Déclaration FC : 82740238474

E-mail: mfr.imaa@mfr.asso.fr

Site web: <http://www.mfr-ima.fr>

Site facebook: <https://www.facebook.com/mfr.imaa.asso.fr/#>

